



Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- présents titulaires : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2017/196

L'an deux mille dix-sept et le 20 octobre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE, N SALCUNI, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER

Absents excusés : F ROYO, R LACOME.

Objet : Programme TEPCV CCPL - projet CEPS

Il s'agit d'un soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie à travers un projet de chauffage économique, performant et solidaire.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Permettre l'accès à tous à du chauffage domestique de qualité à partir du bois bûche local par la mise en place de poêles à inertie à très hautes performances énergétiques, fabriqués avec des ressources locales (humaines et techniques),
- Créer une dynamique territoriale de maîtrise des flux énergétiques en valorisant le bois bûche local,
- Connaître la spécificité du territoire en matière de chauffage bois et sensibiliser les utilisateurs (changement de comportement).

Il est rappelé qu'un nombre important de ménages souffrent de la précarité énergétique sur le territoire. Des initiatives ont été mises en place et ce depuis plusieurs années pour répondre au mieux aux différentes situations de précarités. Cependant, il est difficile soit de détecter les personnes en détresse énergétique soit d'apporter une réponse adaptée sur la durée.

Monsieur le Président propose d'inscrire la CCPL dans le programme CEPS, en lien avec l'association Planète Bois qui aurait en charge toutes les démarches d'accompagnement.

Parallèlement à ce programme, il est proposé de répondre à un appel à projet fonds air auprès de l'ADEME. L'objectif principal est d'accompagner les collectivités ou groupements de collectivités volontaires et se trouvant sur des territoires exposés à des dépassements des valeurs limites pour les particules fines, pour monter, financer et animer un fonds d'aide au renouvellement des appareils de chauffage individuels au bois non performants sur leur territoire.

Il serait demandé à l'ADEME de participer au financement de la réalisation d'études de préfiguration (connaissance du parc d'appareils, des usages...). Suite à cette étape de préfiguration, une nouvelle candidature pourrait être déposée pour la mise en place d'un fonds sur le territoire ou, à défaut, pour le montage d'une campagne de sensibilisation ayant vocation à encourager au renouvellement du parc non performant en valorisant les aides financières existantes (Crédit d'impôt pour la transition énergétique, Ecoprêt à taux zéro, programme Habiter mieux de l'ANAH, aides locales...) et en diffusant les bonnes pratiques.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- De lancer l'action CEPS en conventionnant avec l'association Planète bois pour l'accompagnement de ce programme, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,
- D'autoriser Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet fonds-air lancé par l'ADEME pour la réalisation d'une étude de préfiguration sur la qualité de l'air.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 25 NOV. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.